



3^e Assemblée générale annuelle - Fédération des milieux documentaires

**Mardi le 2 novembre 2021
12h à 13h (par zoom)**

MANDATAIRE DE LA PROCURATION

Les statuts (Chapitre 2) de la **Fédération des milieux documentaires (FMD)** prévoient que chaque membre institutionnel désigne un·e représentant·e pour exercer son droit de vote par procuration à l'assemblée générale si le·la représentant·e ne peut être présent·e. Ce droit à procuration est établi en notifiant au secrétariat la désignation du·de la mandataire de la procuration par message électronique en complétant et envoyant ce formulaire signé.

Je soussigné(e) _____,

Représentant·e officiel·le de

Nom complet : _____.

Désigne le·la mandataire suivant :

Nom et prénom : _____

Institution/organisation : _____

Pour me représenter et prendre part au nom de l'institution à tout vote sur les questions figurant à l'ordre du jour ou celle qui en découleraient.

Signature: _____

Le : _____ (jour) _____ (mois) _____ 2021

***** Ce formulaire doit être envoyé par courriel à info@fmdoc.org avant le lundi 1er novembre à 12H00 pour être accepté. *****